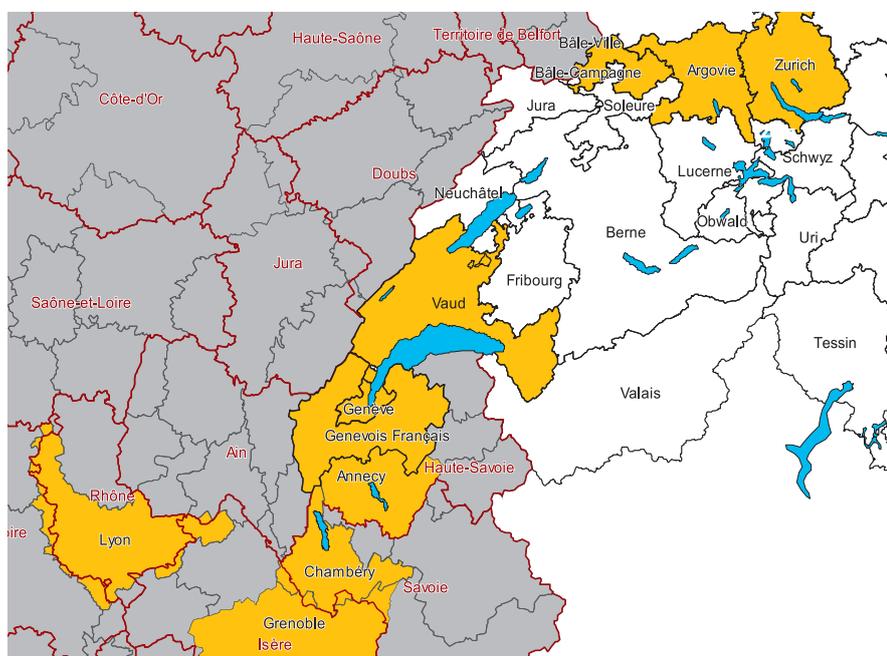


L'emploi dans les fonctions métropolitaines en Rhône-Alpes et en Suisse en 2008

La répartition de l'emploi sur un territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel des activités, basé sur l'activité principale exercée par les entreprises ou les établissements. L'approche de l'emploi selon les fonctions se base quant à elle sur les professions et les catégories socioprofessionnelles des individus. La répartition des professions en douze grandes fonctions permet ainsi de compléter l'approche classique de l'emploi par branche d'activité. Cette analyse compare la situation dans les principaux territoires urbains de Rhône-Alpes et de Suisse.

Territoires métropolitains de Rhône-Alpes et de Suisse

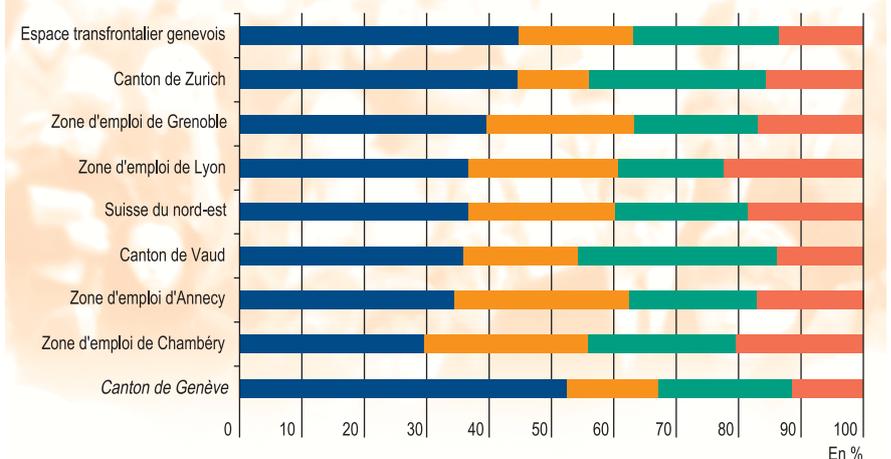


Une comparaison entre territoires rhônalpins et suisses

1. L'emploi dans les fonctions métropolitaines

Le poids des fonctions métropolitaines dans un territoire urbain s'explique principalement par sa structure économique. L'espace transfrontalier genevois et le canton de Zurich se distinguent des territoires de Rhône-Alpes et de Suisse retenus dans cette étude par leur forte proportion d'emplois liés à des fonctions métropolitaines (respectivement, 45 % et 44 %). La prédominance des fonctions métropolitaines dans l'espace transfrontalier genevois est surtout due aux emplois de la fonction de *gestion*, qui concentre à seule 31 % de l'emploi total de l'espace (secteur privé hors agriculture actifs dans des entreprises d'au moins 20 salariés ; voir la partie 3 sur la méthodologie). Cette concentration d'emploi dans une seule fonction s'explique par la spécialisation du canton de Genève dans la banque et les activités de négoce ainsi que des activités de gestion d'entreprise menées par des multinationales étrangères ayant établi à Genève leur siège administratif pour piloter leurs activités métropolitaines. Les quatre autres fonctions métropolitaines ne sont en revanche pas surreprésentées par rapport aux autres territoires de référence.

Rhône-Alpes et Suisse
Répartition de l'emploi selon les regroupements de fonctions, en 2008



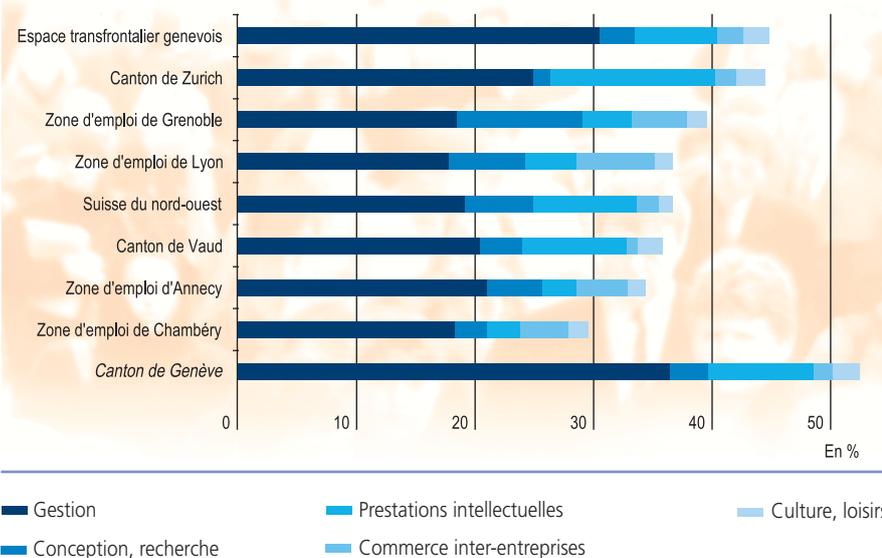
■ Fonctions métropolitaines ■ Fonctions présentes
■ Fonctions de production ■ Fonctions transversales

Source : Enquête suisse sur la structure des salaires - Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique et Déclarations annuelles des données sociales (Dads) - INSEE

Le rang du canton de Zurich s'explique autant par son rayonnement économique international que par sa spécialisation dans la finance. En effet, la place financière zurichoise est d'importance mondiale, à l'instar de celle du canton de Genève et, d'autre part, l'agglomération zurichoise est le centre économique de la Suisse (le canton de Zurich compte 20 % du total des emplois de Suisse) et abrite les sièges de la plupart des grandes entreprises suisses. La fonction de gestion y représente d'ailleurs un quart des emplois. La forte proportion d'emplois dans les *prestations intellectuelles* confirme ce statut. Par rapport aux autres territoires, l'espace transfrontalier genevois et le canton de Zurich abritent une faible part d'emplois dans la fonction de *conception et recherche*.

La zone d'emploi de Grenoble, dont la part d'emplois dans les fonctions métropolitaines est la troisième plus élevée des territoires observés, se distingue par l'importance de la fonction de *conception et recherche*, pour laquelle elle est un pôle reconnu. En raison de cette forte proportion d'emplois métropolitains, le cas de Grenoble est assez atypique à l'échelon français (voir le tableau en page 6).

Rhône-Alpes et Suisse Répartition de l'emploi selon les cinq fonctions métropolitaines, en 2008



Source : Enquête suisse sur la structure des salaires - Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique et Déclarations annuelles des données sociales (Dads) - INSEE

La zone d'emploi de Lyon compte à elle seule le tiers des emplois de Rhône-Alpes. Son aire urbaine se situe au deuxième rang français, derrière Paris, en termes de nombre d'emplois et de population. En raison de son caractère de centre économique régional, elle se distingue donc naturellement par une proportion élevée d'emplois métropolitains. Hors Paris, c'est parmi les grandes zones d'emploi, la plus spécialisée de France pour le *commerce inter-entreprises*. La part de la fonction de *conception et recherche* est également importante. Grenoble et Lyon peuvent être considérées comme les deux seules métropoles de premier rang de Rhône-Alpes.

Les résultats pour la Suisse du nord-ouest (qui regroupent les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Argovie) et pour le canton de Vaud sont plus biaisés que ceux des cantons de Genève et de Zurich car ces deux territoires s'éloignent encore plus de la logique économique suivie par la notion de métropole. L'importance des fonctions présentes pour le canton de Vaud s'explique ainsi par le fait que l'agglomération de Lausanne et la partie vaudoise de l'agglomération genevoise sont loin de couvrir l'ensemble du canton de Vaud.

Malgré leur population réduite, les zones d'emploi d'Annecy et de Chambéry sont relativement riches en fonctions métropolitaines, même si leur part se situe toutefois aux deux derniers rangs des territoires de référence.

L'espace transfrontalier genevois, nouvelle dénomination de la zone d'étude de l'Observatoire statistique transfrontalier à partir de 2011, se compose du canton de Genève, du district de Nyon (dans le canton de Vaud) et de la zone d'emploi du Genevois-Français. Dans le cadre de la présente étude, le district de Nyon n'est pas compris en raison de l'indisponibilité des données y relatives. Cet espace se superpose étroitement avec le périmètre du projet d'agglomération, qui est politique.

L'analyse transfrontalière des fonctions métropolitaines couvre uniquement le secteur privé, en raison des sources disponibles. Cette restriction du champ peut avoir des incidences dans les comparaisons entre territoires. Citons deux exemples d'activités touchées :

- du fait de l'importance à Genève du secteur public international, par définition écarté, la part globale des emplois métropolitains y est légèrement sous-estimée.
- la non-prise en compte des emplois liés aux universités sous-estime la part des emplois métropolitains dans les agglomérations qui sont des pôles universitaires. Cela peut expliquer en partie le faible score de la fonction de conception et recherche dans certains cantons suisses, notamment Vaud, Genève et Bâle-Ville.

2. Les cadres des fonctions métropolitaines (CFM)

Plus que l'emploi dans les fonctions métropolitaines, l'effectif des cadres des fonctions métropolitaines est un indicateur du nombre d'emplois stratégiques situés sur un territoire donné. La part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total mesure le rayonnement économique d'un territoire. Elle dépend à la fois de la proportion d'emplois dans les fonctions métropolitaines et du niveau de qualification de ces emplois. La hiérarchie des territoires obtenue selon la part des cadres des fonctions métropolitaines diffère quelque peu de celle établie sur l'ensemble des fonctions métropolitaines.

Avec 21 %, le canton de Zurich affiche la part la plus élevée de cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total. Ce résultat confirme le statut de la métropole zurichoise en tant que centre économique d'importance internationale. Cette domination rappelle celle qu'exerce Paris dans les comparaisons du même type menées à l'échelon français.

La zone d'emploi de Grenoble arrive au deuxième rang, devant notamment celle de Lyon, grâce à son caractère métropolitain très marqué. A l'échelon national, Grenoble arrive d'ailleurs au deuxième rang, derrière Paris, Lyon est au quatrième (voir le tableau en page 6).

Rhône-Alpes et Suisse
Part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total, en 2008



Source : Enquête suisse sur la structure des salaires - Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique et Déclarations annuelles des données sociales (Dads) - INSEE

Premier selon la proportion d'emplois métropolitains, l'espace transfrontalier genevois n'arrive qu'au quatrième rang en termes de part des cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total (15%). Par rapport aux autres territoires, les emplois métropolitains de l'espace sont en effet moins souvent des emplois de cadres. Pour le seul canton de Genève, cette part s'élève à 19%, soit un niveau proche de celle du canton de Zurich. Le classement des territoires est toutefois à relativiser, l'écart entre la zone d'emploi de Grenoble (en deuxième position, avec 17 %) et le canton de Vaud (en sixième position, avec 13 %) étant particulièrement faible.

Derrière ce groupe, les zones d'emploi d'Annecy et de Chambéry ont les parts de cadres des fonctions métropolitaines dans l'emploi total les plus basses, signe que leur rayonnement économique est moindre que celui des autres territoires sous revue.

Résultats complémentaires pour la France

Cadres des fonctions métropolitaines (CFM) dans les principales aires urbaines françaises, en 2006 (y compris le secteur public)

	Nombre total d'emplois	Nombre de CFM	Part des CFM, en %
Paris	5 561 906	1 019 219	18,3
Grenoble	250 569	35 186	14,0
Toulouse	504 757	69 151	13,7
Lyon	811 214	98 024	12,1
Montpellier	212 487	23 374	11,0
Nantes	351 665	36 770	10,5
Strasbourg	293 669	29 660	10,1
Rennes	274 228	27 558	10,0
Lille	498 654	49 547	9,9
Nice	385 430	37 489	9,7
Marseille - Aix-en-Provence	620 766	59 137	9,5
Bordeaux	448 751	42 559	9,5
Rouen	219 850	15 222	6,9
Toulon	209 924	11 663	5,6

Source : INSEE, recensement de la population de 2006

Ce tableau est basé sur les résultats publiés par l'INSEE (voir dans la bibliographie : INSEE Première n° 1278). Par rapport aux résultats publiés dans cette fiche, il y a deux différences majeures. Premièrement, l'ensemble des emplois sont couverts, y compris ceux du secteur public, du secteur primaire et l'emploi non salarié, sans limite de taille des entreprises. Deuxième différence, le territoire est découpé en aires urbaines et non en zones d'emploi, l'INSEE menant généralement ce type d'analyse à l'échelon des aires urbaines. Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. Ce périmètre est en général plus étendu que celui de la zone d'emploi.

L'espace transfrontalier genevois

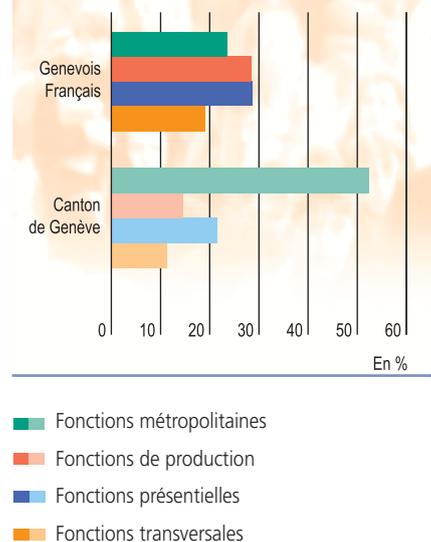
A l'intérieur de l'espace transfrontalier genevois (sans le district de Nyon, en raison de l'indisponibilité des données), l'effet frontière est très marqué. Sans surprise, le canton de Genève, qui constitue le centre de l'agglomération, présente une part d'emplois dans des fonctions métropolitaines nettement plus élevée que la zone d'emploi du Genevois Français. La fonction *gestion* prédomine parmi l'ensemble des douze fonctions, confirmant la très forte spécialisation du canton de Genève dans certaines activités tertiaires supérieures, notamment dans la banque. Parmi les autres fonctions métropolitaines, les *prestations intellectuelles* sont également nettement plus présentes à Genève que dans le Genevois Français.

Dans le Genevois Français, les quatre regroupements de fonctions sont répartis de manière plus équitable qu'à Genève. Les fonctions de production concrète arrivent au premier rang, en raison de l'importance de la *fabrication*, la fonction couvrant le *bâtiment et travaux publics* y étant à peine plus présente que dans le canton de Genève. Si les fonctions présentielles, qui se composent des activités tournées vers la population locale, y sont également plus représentées qu'à Genève, c'est en raison de l'importance de la fonction de *distribution*. Le part de cette fonction reflète la présence dans la zone d'emploi du Genevois Français d'un équipement commercial également à destination des habitants du canton de Genève, notamment en matière alimentaire¹. Les autres fonctions présentielles n'y sont pas plus représentées qu'à Genève. Outre la *fabrication* et la *distribution*, la troisième fonction nettement plus présente dans la partie française de l'espace est celle qui rassemble les *transports* et la *logistique*.

Ces différences démontrent la forte spécialisation des deux territoires de l'espace, qui a déjà été mise en évidence de manière plus détaillée dans une précédente analyse de l'OST².

L'effet frontière entre les deux composantes de l'espace se retrouve dans la part de cadres des fonctions métropolitaines. Avec 19 % dans l'emploi total, le canton de Genève dépasse largement le Genevois Français (6 %).

Espace transfrontalier genevois
Répartition de l'emploi selon
les regroupements de fonctions, en 2008

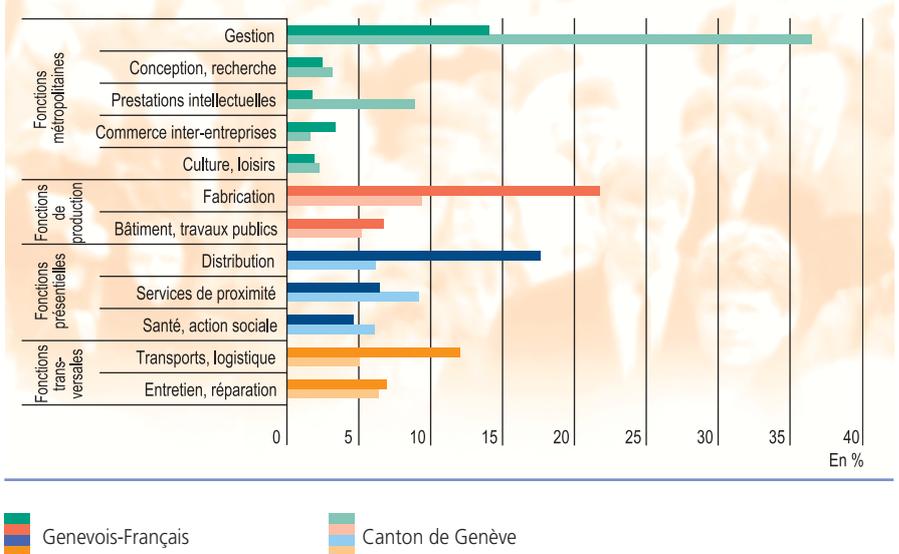


Source : LSE - OFS / OCSTAT et Dads - INSEE

¹ Voir *L'équipement commercial dans l'espace transfrontalier franco-valdo-genevois*, Observatoire statistique transfrontalier, Fiche 12', février 2008 (16 pages). Téléchargeable gratuitement sur le site de l'OST www.statregio-francosuisse.net/.

² *Dix ans de développement économique*, Observatoire statistique transfrontalier, Fiche 12*, avril 2010 (26 pages). Téléchargeable gratuitement sur le site de l'OST www.statregio-francosuisse.net/.

Espace transfrontalier genevois Répartition de l'emploi selon les douze fonctions, en 2008



Source : Enquête suisse sur la structure des salaires - Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique et déclarations annuelles des données sociales (Dads) - INSEE

Fonctions métropolitaines et espaces métropolitains en Suisse

¹ Voir *Projet de territoire Suisse*, Office fédéral du développement territorial, Avant-projet pour la consultation tripartite, janvier 2011 (80 pages).

² En termes plus concrets, « Les espaces métropolitains sont des ensemble de régions liées par une étroite interdépendance fonctionnelle : flux pendulaires, réseaux économiques, échanges de prestations de services et partage d'activités de loisirs et culturelles. Ces espaces ont un rayonnement international, résultant de plusieurs facteurs: l'appartenance à un réseau international, la concentration de sièges d'entreprises internationales, la qualité du raccordement au réseau de transports international, une position internationale dans les domaines de la formation et de la recherche, une offre culturelle de haut niveau et une qualité de vie supérieure à la moyenne internationale ». *Projet de territoire Suisse*, Office fédéral du développement territorial, version provisoire 21 juillet 2008, page 24.

A l'échelon suisse, les réflexions sur le caractère métropolitain des territoires prennent surtout place en matière d'aménagement du territoire. La notion de fonctions métropolitaines y est clairement associée à celle d'espaces métropolitains puisque les premières permettent de distinguer les seconds¹. Ainsi, un espace est considéré comme métropolitain s'il englobe les fonctions métropolitaines suivantes : la fonction de décision et de contrôle, la fonction d'innovation et de concurrence, la fonction d'accessibilité à l'international et la fonction symbolique (rayonnement international d'un espace)². Trois espaces métropolitains sont identifiés, dont deux transfrontaliers : l'espace métropolitain zurichois, l'espace métropolitain trinational bâlois et l'espace métropolitain du bassin lémanique (Genève et Lausanne). Les points communs avec la méthodologie suivie dans cette fiche sont grands : les définitions respectives des fonctions métropolitaines sont semblables et les territoires d'étude sont les mêmes (bien que les espaces métropolitains s'affranchissent évidemment des limites cantonales). Il n'existe cependant pas d'estimation chiffrée en termes d'emplois de l'importance des fonctions métropolitaines dans les espaces métropolitains (dont le centre est le pôle métropolitain).

Méthodologie

1. Le regroupement des professions en 12 fonctions

La répartition de l'emploi sur un territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel des activités, basé sur l'activité principale exercée par les entreprises. L'approche de l'emploi selon les fonctions se base quant à elle sur les professions et les catégories socioprofessionnelles des individus : dans un établissement ou une entreprise, diverses fonctions cohabitent. En partant de la nomenclature française des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS-2003), où près de 500 professions sont répertoriées, l'INSEE a défini 15 grandes fonctions, transversales aux secteurs d'activité. Ainsi, un ingénieur de recherche peut exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche ou dans une société de services.

1. **Gestion** : professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance.
2. **Conception, recherche** : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires à la fabrication. Cette fonction se distingue de la fonction **prestations intellectuelles** par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés.
3. **Prestations intellectuelles** : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise, etc.
4. **Commerce inter-entreprises** : professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente.
5. **Culture, loisirs** : professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non.
6. **Fabrication** : ensemble des professions consistant à mettre en œuvre des matériels ou des processus techniques, hors agriculture et pêche et hors bâtiment et travaux publics. Pour l'essentiel il s'agit des métiers concourant directement aux différentes étapes de la production de biens matériels et d'énergie.
7. **Bâtiment et travaux publics** : ensemble des professions concourant directement à la construction de bâtiments et d'ouvrages de travaux publics.
8. **Distribution** : ensemble des professions de la vente aux particuliers, y compris l'artisanat commercial.
9. **Services de proximité** : professions des services de la vie courante (hors distribution, transport, éducation et santé).
10. **Santé, action sociale** : professionnels de la santé et de l'action sociale, y compris les pharmaciens.
11. **Transports, logistique** : professions du transport des personnes et des flux de marchandises.
12. **Entretien, réparation** : professions prioritairement orientées vers l'entretien et la maintenance (hors bâtiment et travaux publics), ainsi que le traitement des déchets (et par extension l'environnement).

Afin de garantir la comparabilité des données françaises et suisses, ne sont retenus que les salariés du **secteur privé hors agriculture actifs dans des entreprises d'au moins 20 salariés** (voir le point 4 de la méthodologie). Trois fonctions ont dès lors été écartées de l'analyse : **Agriculture et pêche; Administration publique; Education, formation.**

2. Les fonctions métropolitaines et les cadres des fonctions métropolitaines (CFM)

Parmi les 15 fonctions, les cinq premières, plus présentes dans les grandes aires urbaines (métropoles), sont dénommées **fonctions métropolitaines**.

Les **fonctions de production** regroupent la fabrication ainsi que le bâtiment et travaux publics, proches des traditionnels grands secteurs économiques. Si l'analyse concernait l'ensemble de l'emploi, la fonction d'agriculture et pêche (13) en ferait également partie.

D'autres fonctions sont liées à des services à la population, résidente ou seulement présente pour le tourisme. On peut les qualifier de **fonctions présentes**. Il s'agit des fonctions de distribution, santé et action sociale, services de proximité. Si l'analyse concernait l'ensemble de l'emploi, les fonctions d'administration publique (14) ainsi que d'éducation et formation (15) en feraient également partie.

Enfin, les deux dernières fonctions sont appelées **transversales** : transports et logistique ainsi qu'entretien et réparation.

Le concept de **cadres des fonctions métropolitaines (CFM)** vise à offrir une notion d'emplois stratégiques, qui permettent de mesurer le rayonnement économique ou l'attractivité d'un territoire. En résumé, les CFM sont les plus qualifiés des emplois métropolitains.

Pour la France, dans cette étude, les CFM sont définis comme les cadres et les chefs d'entreprises de 20 salariés ou plus exerçant des professions associées aux cinq fonctions métropolitaines. La PCS-2003 mêlant professions et catégories socioprofessionnelles, sont inclus automatiquement les ingénieurs, médecins, experts-comptables, juristes et avocats, chercheurs, journalistes, artistes, etc.

Pour la Suisse, une telle nomenclature des professions n'étant pas disponible, les cadres sont représentés par les emplois requérant les deux niveaux de qualifications les plus élevés (sur quatre) et pour lesquels le salaire est au moins égal au salaire médian suisse observé pour les emplois classés dans le deuxième niveau de qualifications. La position hiérarchique telle qu'elle est disponible dans les données suisses, n'est pas utilisable car elle se base uniquement sur le critère de l'encadrement, alors que, du point de vue de la statistique française, le statut de cadre est avant tout lié au niveau de qualifications des salariés.

3. Les territoires observés

Les analyses qui figurent dans cette publication s'appuient sur des zonages différents selon le pays. L'espace genevois se distingue par son caractère transfrontalier. Au sens statistique, il se compose du canton de Genève, du district de Nyon (partie du canton de Vaud) et de la zone d'emploi du Genevois Français. Dans le cadre de cette étude, le district de Nyon n'est pas compris en raison de l'indisponibilité des données y relatives.

Comme la partie française de l'espace transfrontalier genevois inclut la zone d'emploi du Genevois Français, par symétrie, les territoires de référence français sont les zones d'emploi³. Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Les déplacements domicile-travail constituent ainsi la variable de base pour la détermination de ce zonage. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur l'emploi et son environnement.

Pour les territoires suisses, le choix du découpage territorial est contraint par les données disponibles, qui ne sont pas des agglomérations ou des aires urbaines, mais des limites institutionnelles (cantons ou groupes de cantons). L'agglomération de Lausanne et la partie vaudoise de l'agglomération genevoise sont ainsi loin de couvrir l'ensemble du canton de Vaud. La Suisse du nord-ouest (cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Argovie) est partagée entre l'agglomération bâloise et l'agglomération zurichoise (qui englobe une partie du canton d'Argovie). De son côté, l'agglomération zurichoise déborde des frontières cantonales sans couvrir la totalité du territoire cantonal.

4. Les sources

Les données utilisées dans cette analyse portent seulement sur les salariés. Pour la France, il s'agit des Déclarations annuelles des données sociales (Dads). Seules les données pour les entreprises d'au moins 20 salariés sont utilisables.

Pour la Suisse, les données proviennent de l'enquête sur la structure des salaires (LSE), qui couvre le secteur privé hors agriculture. Parmi les nombreuses informations qu'elle fournit, la LSE ventile les salariés selon 24 domaines d'activité liés à leur activité effectivement exercée. Cette variable constitue la base pour répartir les salariés selon les 15 fonctions INSEE. Comme les domaines d'activité LSE et les fonctions définies par l'INSEE ne s'imbriquent pas parfaitement, on recourt à la branche d'activités de l'entreprise, voire au niveau des qualifications requises pour le poste pour affiner la ventilation des salariés suisses dans les 12 fonctions retenues au final.

Pour disposer de résultats aussi comparables que possible entre les deux pays, les données suisses et françaises ont été filtrées sur une même base. Au final, ne sont retenus que les salariés des entreprises d'au moins 20 salariés du secteur privé hors agriculture. Malgré tout, en dehors des facteurs liés à la structure économique et à la taille des territoires, une partie des écarts observés entre les territoires suisses et français peuvent provenir des sources différentes utilisées

³ Nouvelle délimitation des zones d'emploi, en vigueur dès le 1^{er} juillet 2011.

Bibliographie

Répartition géographique des emplois. Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision, INSEE, INSEE Première n° 1278, février 2010 (4 pages).

L'emploi en Rhône-Alpes vu à travers ses grandes fonctions économiques, INSEE Rhône-Alpes, La Lettre Analyses n°125, mars 2010 (4 pages).

Analyse fonctionnelle des emplois de la région Rhône-Alpes, INSEE Rhône-Alpes, Etude, avril 2010 (69 pages).

Pour toute information

Institut national de la statistique et des études économiques
Direction régionale Rhône-Alpes
B.P. 3196 - 69401 Lyon Cedex 03
Téléphone : +33 09 72 72 4000
Messagerie : insee-contact@insee.fr
Internet : www.insee.fr/rhone-alpes

Office cantonal de la statistique (OCSTAT)
82, route des Acacias
Case postale 1735 - 2111 Genève 26
Téléphone : +41 22 388 75 00
Télécopie : +41 22 388 75 10
Messagerie : statistique@etat.ge.ch
Internet : www.ge.ch/statistique



• Responsable de la publication : Dominique Frei, directeur de l'OCSTAT	• Edition octobre 2011
• Tirage : 1000 exemplaires	• Impression : Atar SA
	• Graphisme : OCSTAT
• ISBN: 978 2 11 097064 0	• Code Sage - OBSTS1528

• COMMANDES	INSEE Rhône-Alpes	OCSTAT-Genève
• Publication	Prix : 7 €	Prix : 12 CHF
	Copyright INSEE - OCSTAT	